



Mairie de Fontenay le Vicomte

ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE DE LA CROIX BOISSY

N°2024/15

Le Maire de la Commune de Fontenay-le-Vicomte,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 à L 2215-5,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

Vu la demande effectuée par la société TPF en date du 01 février 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement Rue de la Croix Boissy, en raison de travaux et de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité publique,

ARRÊTE

Article 1^{er} : En raison de travaux réalisés par la société TPF Travaux de Réseaux Electrique domiciliée à Mennecy (91540), 11 rue Louise Vilmorin, concernant un raccordement électrique, la circulation et le stationnement seront restreints au droit de la propriété sise 10 rue de la Croix Boissy du mardi 27 février 2024 au vendredi 01 mars 2024 inclus de 08h30 à 17h00.

Article 2 : Les restrictions consisteront en une circulation alternée sur demi-chaussées au moyen d'une signalisation adaptée et/ou de feux tricolores au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par la société TPF.

Article 4 : Le présent arrêté est valable du mardi 27 février 2024 à 08h30 au vendredi 01 mars 2024 inclus à 17h00.

Article 5 : Madame le Maire, Mesdames les secrétaires de Mairie, Messieurs les employés communaux des services techniques municipaux, Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Ballancourt, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié par affichage aux lieux habituels dans le village.

Fontenay-le-Vicomte, le 14 février 2024

Daniel CORRE

1^{er} Adjoint au Maire

Délégué aux Travaux et la Voirie

